

Réunion des Délégués du Personnel (accompagné de leurs Représentants Syndicaux) du mois de mars

Questions posées par la CFDT.

N° 26/2009 : Primes de transports; Bilan sur le centre et demande CFDT d'ouvrir une négociation pour TOUS les salariés.

Pouvez-vous nous indiquer si vous avez reçu sur le centre de Tulle des demandes concernant les nouvelles dispositions sur les primes transports ? Avez-vous communiqué sur celles-ci ?

Les élus DP CFDT vous demande d'ouvrir rapidement une négociation, dans le cadre de l'UES sur ce sujet et pour TOUS les salariés y compris ceux qui utilisent un transport individuel.

➔ A ces questions, Mme Roche répond que la réforme relative à l'obligation de prise en charge des frais de transport concerne les seuls frais de transport en commun. A défaut d'accord collectif, la direction n'est pas dans l'obligation d'ouvrir une négociation.

La CFDT constate le peu d'engouement de la part de la direction (centrale et locale) sur ce sujet, celle-ci ne se contentant d'appliquer seulement les bases de la loi. Les élus DP CFDT ont insisté sur le fait d'ouvrir une négociation au niveau central et dans le cadre de l'UES.

Petit rappel : Le décret paru le 30 décembre 2008 étend la disposition de prise en charge des transports en dehors de la seule région parisienne qui en bénéficiait jusque là. Il prévoit de rembourser à hauteur de **50% minimum** les frais de transport en commun. **L'employeur par le biais d'une négociation peut aller au-delà.** Le décret intègre également la possibilité de rembourser d'autres modes de transport y compris **l'usage de la voiture** pour tous ceux qui ne bénéficient pas de transport en commun. Cette prise en charge pouvant aller jusqu'à **200 euros/an. La négociation que demande la CFDT doit aborder tous ces points.**

N° 27/2009 : Point sur la réalisation des EAD 2009.

Pouvez-vous nous faire un point sur la réalisation des Entretiens d'Activités et Développement ?

➔ La direction nous a transmis un bilan des EAD au 11 mars.

Sur le centre seulement 43 EAD sont réalisés et saisis soit 30%. Un grand nombre sont en cours mais pas encore transmis et/ou saisis au service RH. Sur la centrale de Bar 8 EAD sur 10 sont réalisés. L'objectif de fin février pour les personnels cadres ne semble pas tenu, Mme Roche s'est engagée à relancer l'encadrement. Pour les mensuels l'objectif est à fin mars.

Si la CFDT partage le fait que la démarche est engagée et qu'un certain nombre d'EAD sont *dans le tuyau*, elle constate aussi que certains secteurs sont à la traîne et qu'un effort supplémentaire doit être réalisé.

N° 28/2009 : Régularisation des 3.55% pour les OSD et répercussion sur la prime de rendement.

Pouvez-vous nous indiquer où en sont les discussions concernant la régularisation des 3.55% pour les personnels OSD et la répercussion sur la prime de rendement, comme le prévoient les textes Défense ?

➔ La direction est toujours dans l'attente de la décision du Ministère de la Défense sur la manière de régulariser cette situation. Les solutions envisagées sont soit à partir du bordereau qui deviendrait spécifique à Nexter soit le dé plafonnement de la prime de rendement. Pour l'instant cette rémunération continue d'apparaître en heures supplémentaires sur les fiches de paye.

Sur ce sujet, la CFDT est intervenue pour dénoncer le non-paiement des 3.55% sur la prime de rendement. Cette prime faisant partie intégrante du salaire des OSD, elle doit être prise en compte pour le calcul lié à l'augmentation du temps de travail.

La direction locale a pris note et transmettra notre demande en central. Depuis un certain temps, Mr Benetti possède un courrier précis de la CFDT avec tous les éléments de ce dossier, mais le retour se fait attendre...

N° 29/2009 : Régularisation des primes d'équipes.

Pouvez-vous nous confirmer si la régularisation des primes afférentes aux équipes lors de formation a bien eu lieu, comme convenu sur la paye de février ?

➔La direction répond que sauf omission, toutes les primes sont remontées sur la paye de février. Deux contestations sont en train d'être vérifiées. A présent le paramétrage est effectué et automatique. La persévérance des élus CFDT a permis enfin d'obtenir les résultats attendus.

N° 30/2009 : Remise des relevés d'heures travaux insalubres.

Pouvez-vous nous confirmer que la remise aux personnels des relevés d'heures travaux insalubres a bien eu lieu le mois dernier ?

➔Réponse positive. C'est sorti du tuyau et c'est arrivé jusqu'aux salariés concernés...

N° 31/2009 : Permanences cadres.

Pouvez-vous nous indiquer ou en sont les discussions sur le fonctionnement des permanences cadres et leurs compensations ? Question CFDT posée en réunion DP et en suspens depuis le 23 avril 2008 !

➔Question toujours en cours de traitement, en lien avec la DRH. La réponse somme toute évasive de la direction de NM, a suscité un long débat. Il en ressort que la direction de l'établissement a formulé « un projet dans le cadre de la loi » sur la rémunération de ces permanences. Pour la CFDT, elles ne sont ni plus ni moins des « astreintes » et doivent être compensée dans ce sens. Ceci semble être sur le bureau de la DRH depuis quelques temps, là encore le retour se fait attendre... Une note parue fin 2007 définit le rôle de l'intervenant cadre, la CFDT a demandé de rafraîchir les esprits en communiquant de nouveau les démarches à suivre en cas d'intervention. Dans l'objectif de sécuriser davantage le site, une étude est menée afin de cibler les zones à risque et les personnels concernés pour intervenir. Des exercices incendies sont prévus.

N° 32/2009 : Remise à jour des emplois types/familles professionnelles.

Où en est-on sur la remise à jour des emplois types/familles professionnelles ?

➔Cette question a été évoquée en commission économique du CCE. Une information sur l'évolution du référentiel des emplois-types sera effectuée dans le cadre de la présentation annuelle de la GPEC en CCE le 8 avril. Une diminution importante en nombre a eu lieu. La CFDT a revendiqué la transparence de la direction sur la mise à jour de ceux-ci et souhaite une déclinaison de la présentation au niveau local, en CE et en commission formation/GPEC.

N° 33/2009 : Réunions de communication.

Pouvez-vous nous faire un bilan sur les réunions de communication organisées depuis la sensibilisation des managers sur ce sujet ?

➔En moyenne, une voir deux réunions sont organisées par mois dans les différents ateliers ou services par les managers. Après intervention des élus CFDT, Mme Roche reconnaît un plus par rapport au passé récent même si certains secteurs ont une marge de progression. La direction s'est engagée à sensibiliser les managers récalcitrants.

Quant à NEXTER Mechanics Hebdo, il sommeille... mais son réveil est proche ! Pour la CFDT, cette veille est dommageable car ce support était un bon moyen de communication apprécié des collaborateurs.

N° 34/2009 : Mise à jour annuaire du centre.

Est-il prévu de remettre à jour l'annuaire du centre ?

➔La mise à jour sur intranet est réalisée depuis février. Une copie papier -avec encore quelques coquilles- est disponible dans chaque espace de communication et près des postes téléphoniques de chaque atelier. La CFDT constate effectivement que les choses ont bougé suite à la remise de nos questions DP. Enfin...

N° 35/2009 : Nettoyage sur l'établissement.

Les personnels constatent que la fréquence de nettoyage sur l'établissement n'est pas suffisante. Pouvez-vous faire le nécessaire pour répondre à cette demande ?

➔Un planning de nettoyage est affiché dans tous les secteurs. Des audits mensuels voir journaliers sont mis en place pour faire des bilans réguliers. La direction précise que des améliorations sont attendues sur l'ensemble des prestations demandées afin de satisfaire pleinement les termes du contrat. A suivre...

N° 36/2009 : Lundi de Pentecôte.

Que prévoit la direction pour le lundi de Pentecôte ?

Le lundi de Pentecôte reste la journée de solidarité à NEXTER avec les mêmes modalités qu'en 2008, soit une journée de 7h.

➔Les élus CFDT se sont permis d'exposer une proposition pour la réalisation du jour de solidarité. En effet, en prenant le temps écrété au compteur de chacun, depuis le 1er septembre, il nous semble que bon nombre des salariés si ce n'est tous ont réalisé plusieurs journées de solidarité... Proposition rejetée...

**VOUS ENTENDEZ PRIVILEGIER UN SYNDICALISME
D'ACTIONS ET RESPONSABLE : REJOIGNEZ LA CFDT**